

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2022-042

Objet : Multi-accueil des Papy'llons - convention de services en matière de coordination de chantier

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la décision n°2022-039 du 9 août 2022 relative à une demande de subvention EFFILOGIS,

Considérant

- que le projet de rénovation de la cantine ouvrière pour recevoir le multi-accueil des Papy'llons nécessite l'intervention d'un coordonnateur SPS de niveau 2,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort, une convention de services pour l'exercice d'une mission temporaire de coordination de sécurité, la mission s'élevant à 2 166,67 € HT, soit 2 600 € TTC.

Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Visa préfectoral

Etueffont, le 8 septembre 2022,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER

